

COMMUNE DE TREFLEZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2020

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire, à la maison du temps libre vendredi 13 novembre 2020 sous la présidence de Madame BESCOND, Maire.

Etaient présents : François ABEGUILE, Catherine BECHADE, Aurélie BERVAS, Thierry GAUDEC, Benjamin GRIJOL, Julie JOLY, Benoît LE DUFF, Sylvie MESGUEN, Jean NEZOU, Sarah OULIVET, Bruno PATINEC, Jacky PEDEN

Absents excusés : Jean Paul PERON (a donné pouvoir à Madame Bescond) et Arnaud QUELLENNEC (a donné pouvoir à M. Jean NEZOU)

A été élue secrétaire de séance : Aurélie BERVAS

➔ HOMMAGE A SAMUEL PATY

En mémoire à l'enseignant Samuel Paty, victime du terrorisme, Madame Le Maire donne lecture à l'assemblée du poème de Paul Eluard « Gabriel Péri » (« Un homme est mort »).

Une minute de silence est ensuite observée par la salle.

➔ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame le Maire précise que la commune a fait savoir à Haut Léon Communauté qu'elle n'était pas intéressée par l'exercice du droit de préemption à l'occasion des ventes suivantes :

- ➔ Vente d'un terrain bâti, d'une superficie de 4302 mètres carrés, à Mézonan, au prix de 163 000 euros
- ➔ Vente d'un terrain bâti, d'une superficie de 319 mètres carrés, Route de Saint Pol de Léon, au prix de 110 000 euros
- ➔ Vente d'un terrain constructible, d'une superficie de 2908 m², à Keremma, au prix de 107 700 euros
- ➔ Vente d'un terrain agricole, d'une superficie de 1 930 mètres carrés, à Keremma, au prix de 3 600 euros.

➔ OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ENSEMBLE (DCM 13 11 20 01)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé au titre de l'année 2020 l'octroi d'une subvention de 300 euros à l'association « ENSEMBLE » qui regroupe les communes de Tréfléz, Plounévez-Lochrist et Lanhouarneau.

➔ OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ADMR DE LESNEVEN (DCM 13 11 20 02)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé au titre de l'année 2020 l'octroi d'une subvention de 270 euros à l'ADMR DE LESNEVEN.

➔ TRANSFERT DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES » AU SYNDICAT DE L'HORN (DCM 13 11 20 03)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé :

- L'adhésion de Haut-Léon Communauté au Syndicat Mixte de l'Horn.
- Le transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques – GEMA », exercée par Haut Léon Communauté, au Syndicat Mixte de l'Horn pour les Bassins Versants du territoire communautaire « Horn », « Kéallé », « Guillec », « Penzé » et « La Flèche » ;

➔ **CLASSEMENT EN ZONE DE SITE D'INTERET GEOLOGIQUE DE LA POINTE DE PEN AR CH'LEUZ L'HORN (DCM 13 11 20 04)**

Saisi d'une demande de la Direction Régional de l'Environnement, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, émis un avis favorable en vue classement du secteur de la flèche de Pen Ar Ch'leuz en « site d'intérêt géologique » (R. 411-17-2 du code de l'environnement).

➔ **ADHESION DE LA COMMUNE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC « FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE » (DCM 13 11 20 05)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les statuts de l'Etablissement Public Finistère Ingénierie Assistance, adoptés par son Conseil d'administration du 7 mars 2014, modifiés et adoptés par le Conseil d'administration le 10 janvier 2020
- D'adhérer à cet établissement public à compter du 1er janvier 2021
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre 0. 50 cts par habitant décompté au titre de la dotation globale de fonctionnement (soit 1206 habitants DGF pour 2020) et d'inscrire cette dépense au Budget.
- D'autoriser madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement

➔ **MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES DE TRAVAIL (DCM 13 11 20 06)**

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité :

- De fusionner les commissions « travaux » et « aménagement bourg secteur de la gare » et de les regrouper au sein d'une commission « Chantiers structurants et travaux » ;
- De décider que cette nouvelle commission regroupera les anciens élus des deux commissions supprimées et sera donc composée, outre Madame le Maire Présidente de droit, de 9 conseillers municipaux.

Cette nouvelle commission est composée des conseillers municipaux suivants : Jean NEZOU, Thierry GAUDEC, Arnaud QUELENEC, Jean-Paul PERON, Benoit LE DUFF, François ABEGUILLE, Sarah OULIVET, Aurélie BERVAS, Bruno PATINEC.

➔ **MODIFICATION DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE (DCM 13 11 20 07)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a modifié sa précédente délibération du 10 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir consenties au Maire et particulièrement dans l'exercice du droit de préemption (qui peut être délégué par Haut Léon Communauté à la Commune).

Il a été décidé de modifier la délibération du 10 juillet 2020 (modifications apportées au 15°) et de prévoir que Madame le Maire serait chargée par délégation et pour la durée de son mandat :

« 15° Lorsque la commune se voit déléguer le droit de préemption, d'exercer celui-ci dans pour les opérations d'un montant inférieur à 100 000 euros »

Les délibérations prises au cours de cette séance sont affichées en Mairie depuis le 18 novembre 2020